

**Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Déposé / Reçu le**Réservé
au
Moniteur
belge

10 FEV, 2026

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : 0552 873 274

Nom

(en entier) : **European Forum of Farm Animal Breeders**

(en abrégé) :

Forme légale : **Entité étrangère**Adresse complète du siège : **2905AT Capelle aan den IJssel, Silkeborg 75****Objet de l'acte : DEMISSION, NOMINATION**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL DE SERVEILLANCE DU 01/12/2025

(...)

1. Constatation de la démission

Il est rappelé que Mme Granados Chapatte Ana exerçant les fonctions de mandataire général, a notifié sa démission par écrit en date du 30/11/2025

Après en avoir pris acte, l'organe compétent constate officiellement la démission, laquelle prend effet à compter du 31/12/2025 sans réserve ni indemnité, sous réserve de l'apurement des comptes le cas échéant. Quitus de sa gestion pourra être statué ultérieurement.

2. Nomination d'un mandataire général

Afin d'assurer la continuité des affaires sociales, il est décidé de nommer en qualité de mandataire général en date du 26/01/2026

M. Gonzalez de Miguel ; César né(e)(...)

Cette première résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Deuxième résolution

L'assemblée confie à la srl « MYB2B.BIZ », dont le siège est établi à 1410 Waterloo, drève Richelle, 161H/15, inscrite à la BCE sous le numéro 0719.786.322, valablement représentée par Monsieur Olivier Baum ou Monsieur Patrick Ader avec pouvoir de substitution, le pouvoir de procéder aux formalités de publication au Moniteur Belge découlant des décisions mentionnées ci-dessus.

Aux effets ci-dessus, le mandataire ad hoc aura le pouvoir de signer tous documents et faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour l'exécution du mandat lui confié.

Cette deuxième résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Granados Chapatte Ana – Mandataire général

MYB2B.BIZ mandataire spécial représenté par M. Patrick Ader

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/02/2026 - Annexes du Moniteur belge